

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 22 DEC. 2022

Date de convocation : 6 décembre 2022  
Date d'affichage : 6 décembre 2022

Séance du 14 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 23  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents :** Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE.

**Procurations de :** Jean-Luc BOREL à Rose-Marie DUMONTIER, Jean-Marc BRABANT à Marc DUVAL, Romain BRETE à Bernadette VITALE, Mariane DOMEIZEL à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

**Absents et excusés :** Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Jean-François LOVISOL, Michel PARTAGE, Serge ROBIN.

Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-103  
Pacte de Gouvernance

**Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-2 ;

Vu la délibération n°2020-088 du 10 décembre 2020 décidant de l'élaboration du pacte de gouvernance ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le projet de pacte de gouvernance.

Considérant ce qui suit :

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose aux conseils communautaires de débattre, après le renouvellement général des conseils municipaux, sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Ce débat a eu lieu le 10 décembre 2020 et le conseil communautaire a décidé de l'élaboration de ce pacte.

Un projet de pacte est maintenant proposé au conseil communautaire.

S'il le valide, il sera transmis aux communes membres pour avis. Ce dernier doit être rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet.

Le projet sera ensuite définitivement adopté par le conseil communautaire.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'adopter le projet de pacte de gouvernance ;
- De l'autoriser à transmettre ce projet à toutes les communes membres pour avis ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** le projet de pacte de gouvernance ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à transmettre ce projet à toutes les communes membres pour avis ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

1 voix CONTRE – S. Khalizoff

1 ABSTENTION – A. Gueydon

Majorité des suffrages exprimés

Bernadette Vitale  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,  
Président

